



Remise des clés

Par NICO92

Le promoteur nous adresse une attestation d'avancement des travaux pour nous faire part de la date de la remise des clés

en précisant " achèvement intérieur des logements "

alors que le revêtement de façade n'est pas terminé de même que les couloirs et le hall d'entrée

Est-il normal de nous réclamer le restant dû pour nous remettre les clés???

pouvons nous retenir un montant de 5% de ce solde en attendant la réception définitive de l'immeuble??

merci de votre réponse

Par Nihilscio

Bonjour,

Votre intérêt est que les clés vous soient remises aussitôt que possible.

Vous pouvez retenir jusqu'à 5 % du prix de vente jusqu'à l'achèvement de l'immeuble et levées des réserves. Pour avoir connaissance des réserves, il faut demander communication du procès verbal de réception. La somme retenue est obligatoirement consignée.